APRAGAZ
A.S.B.L
Votre organisme de contrôle

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél :+32 2/264.03.60 - Fax : +32 2/268.89.58 Email : info@apragaz.com

Rapport n° : JLD019662022

Délégué(es) : DELCORPS Jean-Louis

	Référence(s) :	Installateur (Nom, Prénom, TVA) :
		P.E.207 rev 9

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Marchienne-au-pont Le : 17/03/2022

Identification de l'installation

Client :		
Adresse :	Rue royale, 76	
	6030 Marchienne-au-pont	Tél n°: 0465/923 920

Type d'installation : Modification (6.4.7.3.)

Type de visite

Contrôle de conformité (6.4.)

Données de l'installation

Type de l'installation :	Unité d'habitation : Maison Description : Maison				
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0			
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :	N° série :	Puissance AC max : 0	
Distributeur d'électricité : ORES Assets			Code EAN : Non communiqué		
Compteur : Marque & Type : Schlumberger S16X4ir			N° série : 32707549		
Tension : 2 X 230 V		AC ☑	DC ☐	Intensité max (A) : 40	
Type d'électrode : Piquet			Résistance de dispersion Ra : 29,1	ohm P E 003	

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☑	Plan de position ☑	Conformément Ok
Implantation des tableaux, accès au matériel Ok			
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type : VFVB	Section L : 16 mm² + N : /	mm² + PE : 16 mm²	
Protection générale : Marque & type : TecoDS 2 Surintensité : 40 A Courant court-circuit : 400 A Pouvoir de coupure : 10 kA			
Sectionneur général : Type : Vynckier 22,5ka	Nombre de pôles : 2	Ithe Courant thermique nominal : 40 A	
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 2	N° de circuits terminaux : 18	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel	= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☑	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☑

In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
40	3000	0,3	Differentiel général
40	3000	0,03	Differentiel 30mA de A à P

Continuité connexions PE : Ok	Bouton test : Ok
Injection courant défaut : Ok	Protection contre le contact indirect : Suffisante

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé	☑	Métallique(cl1)	☐	Plastique (cl2)	☑	Ouvert	☐						
	Paroi arrière non hygroscopique	☑												
Lignes	Fils	☐	Câble	☑	En tube	☑	Apparent	☑	Encastré	☑	Enterrés	☐		
	Extérieur	☑	Autre	☐										
Appareils	Éclairage	☑	Prise de courant	☑	Avec terre	☑	Sans terre	☐						
	Matériel (poste) fixe	☑	Matériel mobile	☐										
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b)	☑	Enveloppes (4.2.2.1.c)	☑										
Protection contre le contact direct :	Suffisante		État du matériel fixe et mobile :	Ok										

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6

Appareil : Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☑ Mxtra ☐ Autre ☐

Connexions démontées : /

Résistance d'isolement : Ri 13,43 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Ok

Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

Néant

Remarques et/ou notes

Néant

Conclusions

L'installation est conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019, à l'exception des remarques citées ci-dessus.

Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé.

L'installation doit être revérifiée avant le 17/03/2047 (chap 6.5.2) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport n'est présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite.

Ce rapport contient 3 pages de rapport + 5 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



APRAGAZ

Rapport n° : JLD019662022

Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	2	40/0,3	Vynckier	22,5ka2s	3000		VOB	10	Differentiel général
1	/	2	40/0,03	ABB/vynckier	22,5ka2s	3000		VOB	10	Differentiel 30mA
5	A/B/C/D/E	2	16	ABB/vynckier	EP32	3000	3	XVB	2,5	Prises / éclairages
1	F	2	16	ABB/vynckier	EP32	3000	3	XVB	2,5	Circuit en attente
1	G	2	16	Vynckier	EP32	3000	3	XVB	2,5	Circuit en attente
1	H	2	32	ABB/vynckier	EP32	3000	3	VFVB	6	Protection coffret Cave
3	I/J/K	2	20	Legrand	06076	3000	3	XVB	2,5	Prises /éclairages
4	L/M/N/O	2	16	Legrand	060 75	3000	3	XVB	2,5	Prises / éclairages
1	P	2	20	Legrand	060 76	3000	3	XVB	2,5	Prises

Pouvoir de coupure : 3000 ☑ 1500 ☐ autre ☐

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 18

In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Ok Section des conducteurs de protection suffisante : Ok